



Association Loi 1901- SIRET 817 472 582 00011

11 quater avenue de l'Hers – 31450 BAZIEGE

REGLEMENT de la LOTERIE « ENFANTS » « HERS, rivière vivante »

Article 1 - L'association **BAZ D'IDEES**, association à but non lucratif, régie par les dispositions de la loi de 1901, dont le siège social est 11 quater avenue de l'Hers, 31450 BAZIEGE, parue au Journal Officiel de la République Française le 25 juillet 2015, organise une loterie « enfants » à destinations des enfants âgés de 14 ans au plus intitulée «HERS, rivière vivante» dans le cadre de sa manifestation des 3, 4 et 5 juin 2016. Cette loterie « enfants » destinée aux enfants âgés de 14 ans au plus.

Article 2 - La loterie est ouverte à tous enfants, autorisés par son représentant légal, âgés de de 14 ans au plus à la date du tirage (né le 4 juin 2001 et après).

Les billets seront distribués aux enfants âgés de 14 ans à la suite de leur participation à l'un des 3 ateliers qui leur seront proposés (coloriage, quizz, montage de mouche), les 3 et 4 juin. Les enfants devront inscrire leurs coordonnées sur le bulletin remis et l'insérer dans l'urne prévue à cet effet avant l'heure du tirage prévu en public à la Halle aux Grains de Baziège, dans l'espace mis en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 3 - Le tirage au sort de la loterie « enfants » aura lieu à la Halle aux Grains de Baziège, le samedi 4 juin 2016 à 17h.

800 billets numérotés imprimés sont disponibles gratuitement selon les conditions énoncés à l'article 2.

Tous les billets distribués seront regroupés dans une seule et même urne.

Le tirage sera effectué par une personne choisie dans la foule.

Article 4 - Le tirage au sort pour l'attribution des lots aura lieu le 4 juin 2016 à 17h. Tout enfant ayant participé à l'opération y est cordialement convié. Aucune réclamation ne sera examinée après le tirage effectué.

Article 5 - L'association **BAZ D'IDEES** se réserve le droit de modifier la date et le lieu du tirage.

Article 6 - Les lots principaux de la loterie « enfants » sont des jeux ou jouets, articles de pêche adaptés aux âge des participants.

Vingt-neuf (29) lots sont aussi mis en jeu.

www.baz-idees.fr – contact@baz-idees.fr

Articles 7 - La remise des prix énoncés à l'article 6 aura lieu sur place, dès la clôture du tirage. Les personnes non présentes sur place seront prévenues individuellement par l'organisateur sous réserve d'avoir laissé leurs coordonnées sur les billets.

Les lots non réclamés dans la période de 1 mois après la date du tirage redeviennent propriété de l'association.

Article 8 - Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'association : **www.baz-idees.fr**

Article 9 - L'association **BAZ D'IDEES** se réserve le droit d'utiliser l'image des gagnants pour d'éventuelles opérations de promotion.

Article 10 - Le règlement complet de la loterie « enfants » est disponible en téléchargement libre sur le site internet de l'association : **www.baz-idees.fr** et sur demande auprès de l'organisateur.

Article 11 - L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement la loterie « enfants » en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

Article 12 - Le présent règlement est soumis exclusivement à la législation française.

Articles 13 - Toute participation à la présente loterie « enfants » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Articles 14 - Le but recherché à l'occasion de la loterie « enfants » est d'encourager la participation les plus jeunes aux ateliers mis en place lors de la manifestation.

Fait à Baziège, le 15 mai 2016

Olivier LE GALLOUDEC, président de l'association

